

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 AVRIL 2016

Membres en exercice :	19	<b>L'an deux mille seize, le quatre avril</b> , à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.
Membres présents :	12	Date de la convocation : <b>31 mars 2016</b> .
Membres votants :	19	<b>Présents :</b> Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Claude VETIER, Mariline RIDEAU (Adjoints), Thierry RENAUD, Joseph ARBORE, Hélène BOUTIER, Yann SAGET, Jean-Claude VACHER, Marie-Dolorès ANGULO (Conseillers Municipaux).
		<b>Absents avec délégation :</b> Claudie MARQUETON (pouvoir à J-C. PEREZ), Doris GAUTHIER (pouvoir à Hélène BOUTIER), Karine BALL (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Stéphan MACHEFERT (pouvoir à Y. SAGET), Emeline ARONDEL (pouvoir à J. ARBORE), M. VALLADE (pouvoir à C. CAZIMAJOU), Philippe DUGOUA (pouvoir à J-C. VACHER).
		<b>Excusé :</b> Néant.
		<b>Absent :</b> Néant
		<b>Secrétaire de séance :</b> Mariline RIDEAU.

### PREAMBULE

Après avoir procédé à l'appel des conseillers, le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 29 février 2016. Aucune observation n'étant formulée sur ce compte-rendu, celui est adopté par 18 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (M-D. ANGULO).

### DELIBERATIONS

#### 2016/13 - VOTE DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016

Le Maire fait part des bases d'imposition prévisionnelles pour 2016 indiquées sur l'état n°1259 MI communiquées par les Services de l'Etat. Il rappelle que le Conseil s'est engagé à ne pas augmenter les impôts en 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix « Pour » et 2 abstentions (Y. SAGET, S. MACHEFERT) décide d'appliquer les taux suivants :

	Bases 2015	Taux 2015	<b>Bases 2016</b>	<b>Taux 2016</b>
Taxe d'habitation	2 213 000	16,66%	<b>2 276 000</b>	<b>16,66%</b>
Taxe sur le foncier bâti	1 778 000	22,16%	<b>1 833 000</b>	<b>22,16%</b>
Taxe sur le foncier non bâti	91 400	63,70%	<b>93 000</b>	<b>63,70%</b>

Le produit attendu, soit 844.616,00 € sera inscrit à l'article 73111 du budget communal 2016.

## **2016/14 - VOTE DU BUDGET 2016 - COMMUNE**

Le Maire indique les prévisions budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

J. ARBORE demande à quoi correspondent les articles 61521 (entretien de terrains) et 6226 (honoraires). Réponse : l'article 61521 enregistre les dépenses relatives à l'entretien des espaces verts et des terrains de tennis ; l'article 6226 sert à rémunérer les services des avocats)

J. ARBORE s'étonne de l'augmentation importante de l'article 6413 (personnel non titulaire). Le Maire lui répond que cela est la conséquence de l'embauche, en contrats classiques, des agents ayant terminés leur contrat aidé. J-C. PEREZ fait remarquer que l'augmentation de l'article 6413 (personnel non titulaire) est compensée par une diminution des articles 64162 et 64168 (contrats aidés).

H. BOUTIER remarque la hausse importante de la masse salariale par rapport à 2015. Réponse : cela est consécutif à l'intégration d'agents ayant terminés leur contrat aidé, à l'évolution normale de carrière des agents titulaires et à une substantielle augmentation du taux des cotisations patronales.

Y. SAGET précise que son abstention, dans la vote des taux de fiscalité locale, est justifié par le fait que la commune n'a pas créé de recettes nouvelles pour faire face, notamment, à cette augmentation de la masse salariale.

C. VETIER confirme son soutien au Maire dans sa décision de pérenniser les agents ayant terminés leur contrat aidé et qui ont donné satisfaction. Il souhaiterait avoir connaissance des budgets du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles. Le Maire lui indique que ces deux budgets sont votés par une Commission Administrative autonome mais qu'ils peuvent être librement consultés en mairie.

C. VETIER demande si les recettes provenant de l'Etat tiennent compte du dernier recensement. Réponse négative, la population retenue est celle du décompte de 2013.

J. ARBORE demande si le Maire a des informations sur la nouvelle caserne des pompiers de LA BREDE. Réponse : le permis de construire est déposé mais aucun appel de fonds n'a été fait auprès des communes à ce jour.

J. ARBORE demande à quoi correspond la prévision d'achat d'un tracteur avec chargeur. Réponse : il s'agit du remplacement du tracteur volé en 2015 qui était équipé d'un chargeur (godet).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix « Pour », 1 voix « Contre » (M-D. ANGULO) et 4 abstentions (J. ARBORE, E. ARONDEL, H. BOUTIER, D. GAUTHIER), vote le budget 2016 de la Commune qui se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 2.012.506,21 €
- Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes à 740.390,21 €

## **2016/15 - VOTE DU BUDGET 2016 – LA FORGE**

Le Maire indique les prévisions budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix « Pour », 1 voix « Contre » (M-D. ANGULO) et 4 abstentions (J. ARBORE, E. ARONDEL, H. BOUTIER, D. GAUTHIER), vote le budget 2016 de la Commune qui se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 196.240,00 €
- Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes à 231.854,65 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45.